

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 19 mai 2022

Avis sur l'opportunité d'étendre le pâturage sur un secteur de la Grande Ballonnière à la RNR Boucle de Moisson

L'Agence des espaces verts AEV présente le projet d'élargissement de périmètre des zones pâturées sur la Réserve Naturelle Régionale de Moisson : la RNR a été classée en 2009 sur un site qui a beaucoup été perturbé, rendant nécessaires des travaux de restauration. Les enjeux identifiés au plan de gestion et qui concernent l'action de pâturage se concentrent sur la restauration et la conservation des habitats de pelouse, sur les terrasses alluviales de la Seine. L'objectif est de conserver certains habitats et d'en restaurer d'autres. Il est prévu de conserver des stades d'évolution différents.

Le CSRPN émet un avis favorable sur le principe de mise en pâturage d'une parcelle supplémentaire de pelouses sablo-calcaïques de 12 hectares sur la RNR Boucle de Moisson.

Le CSRPN émet certaines réserves quant aux modalités de mise en œuvre et de suivis présentés en séance, et suggère des ajustements.

Afin de garantir la conservation des milieux naturels par des modes de gestion moins intrusifs et proches des processus naturels, il est préconisé par le CSRPN :

- De ne pas introduire d'animaux domestiques autres que des espèces classiques ou locales, ainsi les lamas ne sont pas préconisés par le comité,
- De permettre le passage de la faune sauvage circulant au sol sous les clôtures et celle en capacité de sauter au-dessus des clôtures,
- De surveiller l'apport de complément alimentaire pour assurer le bon état de santé des animaux en s'assurant de limiter l'artificialisation du milieu naturel par l'aménagement d'abris, de râteliers, d'abreuvoirs, etc.,
- De suivre les préconisations de l'OPIE sur le délai d'attente de mise en pâture après traitements antiparasitaires,
- D'assurer un suivi régulier de l'effet du pâturage sur la faune et la flore en se

référant aux protocoles existants déjà éprouvés afin de s'assurer que le pâturage ne mette pas en péril des espèces cibles, comme l'Œdicnème criard,

- D'être vigilant sur la complémentarité du pâturage avec une gestion mécanique des parcelles.

Le CSRPN invite également le gestionnaire à poursuivre son analyse sur la mise en œuvre du pâturage sur le long terme par la prise en compte :

- De l'augmentation probable dans les années à venir d'épisodes de sécheresses estivales,
- Du modèle économique de l'exploitant agricole,
- De l'abandon du pâturage au profit des seules actions mécaniques.

Enfin, si la prise en compte des réalités économiques et sécuritaires de la réserve comptent dans le choix d'étendre le pâturage, elles ne peuvent à elles seules être recevables pour promouvoir le pâturage sur la réserve. Les objectifs écologiques doivent rester l'argumentaire prioritaire.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Sous réserve des recommandations précitées, le CSRPN rend un avis favorable à la proposition d'élargissement de périmètre des zones pâturées sur la Réserve Naturelle Régionale de Moisson.

Le 04 juillet 2022

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
David LALOI

Signé